



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE d'USSAC

**Nombre de membres :**Afférents au conseil Municipal : **27**En exercice : **27**Qui ont pris part à la délibération : **26**Dont pouvoir(s) : **5**Date de la convocation : **10/12/2025**

Date de publicité de la convocation :

**10/12/2025**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-069

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h15**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Jean-Philippe BOSSELUT**.

Étaient présents : M. Jean-Philippe BOSSELUT, M. Pascal CASTELLI, M. Philippe BATISTA, Mme Catherine LÉVÈQUE CHEVREUIL, Mme Cathy VINATIER, M. Alain GENESTE, Mme Nicole ROUSSIE, M. Michel ESCURAT, M. Alain MAURY, Mme Eliane LACHAMBRE, Mme Catherine CRAMIER, M. Patrick CHANOURDIE, M. Thierry COUTURIER, M. Patrick LAMOTHE, Mme Laurence RAFFAILLAC, M. Jérôme CHAMBEAUD, Mme Karine NICOLAU, Mme Monique MAS, Mme Francine PONS, Mme Marie-Claude REYNAL, M. Vincent DUROT.

Étaient absents excusés : Mme Joëlle GOULMY, M. Jacques GUÉRY, Mme Josette DELPY, Mme Martine BORDON, M. Bruno MAGNANT.

Était absent non excusé : M. Franck CHAUCHEPRAT.

Procurations : Mme Joëlle GOULMY en faveur de Mme Catherine LÉVÈQUE CHEVREUIL, M. Jacques GUÉRY en faveur de M. Jean-Philippe BOSSELUT, Mme Josette DELPY en faveur de Mme Eliane LACHAMBRE, Mme Martine BORDON en faveur de M. Pascal CASTELLI, M. Bruno MAGNANT en faveur de M. Philippe BATISTA.

Mme Catherine LÉVÈQUE CHEVREUIL est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

**OBJET : décision budgétaire modificative n° 04/2025**

La décision budgétaire modificative n° 04 contient, pour l'essentiel :

- en section de fonctionnement : des ajustements des crédits inscrits en dépenses et en recettes
- en section d'investissement, une augmentation des crédits de recettes de subvention permettant l'ouverture de crédits nécessaires à la réalisation de travaux et achats non prévus au budget primitif.  
Pour rappel, les recettes de subvention, proviennent, pour l'essentiel, du redéploiement des crédits de subventions identifiés au contrat de solidarité communale 2023/2025, signé avec le Département, pour lequel l'établissement d'un avenant a été sollicité par délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver les modifications budgétaires présentées ci-après.

.../...

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES			RECETTES		
	COMPTE	MONTANTS (€)		COMPTE	MONTANTS (€)	
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>			<b>9 978,00</b>			
Alimentation	60623 281		6 000,00			
Fournitures de voirie	60633 845		-9 022,00			
Autres matières et fournitures	6068 028		2 500,00			
Matériel roulant	61351 510		1 000,00			
Entretien, réparations bâtiments publics	615221 281		2 500,00			
Entretien matériel roulant	61551 510		5 000,00			
Entretien autres biens mobiliers	61558 510		2 000,00			
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>			<b>13 300,00</b>			
Autre personnel extérieur	6218 331		10 000,00			
Cotisations pour assurance du personnel	6455 020		3 300,00			
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>			<b>-7 789,00</b>			<b>7 789,00</b>
Dot. amort. immos incorporelles	6811 01		-7 789,00			
Immobilisations corporelles				722 01		7 000,00
Rec... subv inv transférées cpte résult				777 01		789,00
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>						<b>4 200,00</b>
Autres				747888 331		4 200,00
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>						<b>3 500,00</b>
Autres				75888 020		3 500,00
<b>TOTAUX - FONCTIONNEMENT</b>			<b>15 489,00</b>			<b>15 489,00</b>

INVESTISSEMENT	DÉPENSES			RECETTES		
	COMPTE	MONTANTS (€)		COMPTE	MONTANTS (€)	
<b>040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>			<b>7 789,00</b>			<b>-7 789,00</b>
00001 - Opérations financières						
Dotation équip.territoires ruraux transf	139361 01		789,00			
Réseaux de voirie	2151 845		7 000,00			
Autres immo. corporelles				28188 01		-7 789,00
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>						<b>185 837,00</b>
02304 - Aménag. parking salle polyvalente						
Subv. non transf. Départements				1323 845		12 242,00
02306 - Cheminement piéton Pataud						
Subv. non transf. Départements				1323 518		50 000,00
02417 - Création bât. asso. parc des sports						
Subv. non transf. Départements				1323 322		62 575,00
02418 - Réfection courts tennis ext.						
Subv. non transf. Départements				1323 325		16 132,00
02512 - Aménagement route de Pataud						
Subv. non transf. Etat, établ. nationaux				1321 845		44 888,00
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>170 259,00</b>			
02304 - Aménag. parking salle polyvalente						
Réseaux de voirie	2151 845		-11 000,00			
02307 - Aménagement terrain St Antoine						
Autres agencements et aménagements	2128 511		-10 000,00			
02502 - Réseau eaux pluviales 2025						
Autres réseaux	21538 845		46 000,00			
02503 - Travaux divers bât. communaux						
Autres bâtiments privés	21328 510		21 000,00			
02510 - Matériel tech. et divers						
Autres agencements et aménagements	2128 511		8 000,00			
Autres immobilisations corporelles	2188 322		20 000,00			
02511 - Mobilier bât. associatif et divers						
Autres matériels de bureau et mobiliers	21848 326		-15 000,00			
Autres immobilisations corporelles	2188 020		21 000,00			
02514 - Trottoirs lotissements						
Réseaux de voirie	2151 845		31 000,00			
02515 - Achat de cavurnes						

02516 - Aménagements voirie divers				
Réseaux de voirie	2151	845	44 259,00	
<b>TOTAUX - INVESTISSEMENT</b>			<b>178 048,00</b>	<b>178 048,00</b>

Approuvée à l'unanimité.

VOTANTS : 26  
 POUR : 26  
 CONTRE : 0  
 ABSTENTION(S) : 0

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-069

Certifiée exécutoire après transmission à la sous-préfecture de Brive-la-Gaillarde et publication sous forme électronique sur le site internet de la commune le 18/12/2025



Pour extrait certifié conforme,  
 le maire,

Jean-Philippe BOSSELUT

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative 04/2025

Date de transmission de l'acte : 18/12/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 18/12/2025

Numéro de l'acte : MA-DEL-2025069 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20251217-MA-DEL-2025069-DE

Date de décision : 17/12/2025

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgétaires

7.1.2. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

